



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-04168**

DE : **M. ZIMMER (PRINCE GEORGE-PEACE RIVER-NORTHERN ROCKIES)**

DATE : **LE 6 JUIN 2019**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **JENNIFER O'CONNELL**

Réponse du ministre des Finances

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Régime de pensions

TEXTE ORIGINAL

RÉPONSE

Le gouvernement s'est engagé à aider les Canadiens à prendre une retraite sûre, sécuritaire et digne, et il améliore le système de revenu de retraite du Canada au profit des Canadiens. Dans cette perspective, le gouvernement a présenté le projet de loi C-27, *Loi modifiant la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, lequel vise à élargir la portée des possibilités d'épargne-retraite au moyen de l'établissement d'un cadre fédéral pour les régimes à prestations cibles.

Les régimes à prestations cibles sont une option de pension flexible, durable et à participation volontaire qui s'ajouterait au système de revenu de retraite existant et qui le complète en combinant des éléments attrayantes des régimes à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées.

L'approche proposée de cadre fédéral de régimes à prestations cibles est conçue pour maintenir et accroître le nombre d'employeurs qui peuvent offrir à leurs employés un régime de pension abordable qui comporte des prestations dont le montant serait prévisible.

Depuis le dépôt du projet de loi C-27, le gouvernement a entendu un certain nombre d'intervenants, comme les syndicats et les groupes de retraités, qui ont exprimé des inquiétudes à l'égard de certains aspects de la législation. Afin de s'assurer que tous les points de vue sont examinés, le gouvernement a lancé une consultation ciblée pour solliciter des commentaires à l'égard de la loi, y compris des solutions possibles pour répondre aux préoccupations. Le gouvernement est en train d'examiner les mérites de tous les commentaires et suggestions reçus concernant le projet de loi C-27, et comment ces points de vue pourraient être accommodés dans le projet de loi.